

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 102**19 février 1999****SOMMAIRE**

Air Print S.A., Luxembourg	page 4856	D.S., S.à r.l., Livange	4870
Alamo S.A., Luxembourg	4853	Dupalux S.A., Luxembourg	4869
Albury Holding S.A., Luxembourg	4850	Ecopar S.A., Luxembourg	4870
AM EPIC- European Partners for Insurance Co-Operation S.A., Luxembourg	4881	EDGO (The Engineering and Development Group) Finance S.A., Luxembourg	4871
Animal Shop, S.à r.l., Lintgen	4855	Eeckman Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4871
Arche 2000 S.A., Luxembourg	4853	Egeria Luxembourg S.A., Luxembourg	4871
Arolex, S.à r.l., Luxembourg	4855	Elex S.A., Luxembourg	4881
Auto-Moto-Service, S.à r.l., Pétange	4856	Enock S.A., Luxembourg	4879, 4880
Belgo Métal S.A. Luxembourg, Luxembourg	4856	Entreprise de Constructions Métalliques Quiring S.A., Esch-sur-Alzette	4881
Berenis S.A., Luxembourg	4855	Ermesinde Management, S.à r.l., Luxembourg	4880
Berlys Aero S.A., Luxembourg	4858, 4859	European Communication et Transports S.A., Luxembourg	4881, 4882
Berlys Fashion S.A., Luxembourg	4859	Executive Management, S.à r.l., Luxembourg	4882
Berlys Participations S.C.A., Luxembourg	4860, 4861	Exel Développement Holding S.A., Luxembourg	4883
Berlys, S.à r.l., Luxembourg	4857, 4858	Faïencerie 83 S.A., Luxembourg	4883
Beverage Enterprises S.A., Luxembourg	4857	Fana S.A., Luxembourg	4881
Bonzba Holdings S.A., Luxembourg	4871	Ferreira Adelino, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4883
Boulangerie Belle Boutique S.A., Grevenmacher	4861, 4862	Fibre Finance S.A., Luxembourg	4884
Brasserie-Pizzeria am Buereck, S.à r.l., Bertrange	4862	Fidilux S.A., Luxembourg	4885
B.R.I., Brasserie Restauration Italienne, S.à r.l., Luxbg	4857	Finalba Holding S.A., Luxembourg	4883, 4884
Broker Factoring Holding S.A., Luxembourg	4862	Financière de Gestion et Participations S.A., Luxembourg	4884, 4885
Brusthold Company S.A., Luxembourg	4863	Flolino Holding S.A., Luxembourg	4885, 4886
Can't Stop S.A., Luxembourg	4863, 4864	Fort James, S.à r.l., Luxembourg	4882
Capella S.A., Luxembourg	4863	Franclada S.A., Luxembourg	4886, 4887
Castello, S.à r.l., Mersch	4863	FRM Logistics S.A., Luxembourg	4887
C.D.G. Participations S.A., Luxembourg	4864	Furka S.A., Luxembourg	4888, 4889
Centre d'Initiative et de Gestion Sectoriel Perspective Emploi, A.s.b.l., Schiffange	4851	Ganeça Holding S.A., Luxembourg	4887, 4888
C.E.O., S.à r.l., Luxembourg	4866	Garance S.A., Luxembourg	4890, 4891
City Trust Corporation S.A., Luxembourg	4866	GE Capital Fleet Services, S.à r.l., Luxembourg-Findel	4893
Claude Coiffure, S.à r.l., Schiffange	4866	Georges Henri S.A., Livange	4889
Climat S.A.H., Luxembourg	4865	Gerpar S.A., Luxembourg	4894
Compagnie de Participations S.A., Luxembourg	4867	Gesint S.A., Luxembourg	4891, 4892
Compagnie Financière Jason S.A., Luxembourg	4864, 4865	Grach S.A., Luxembourg	4895
Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A., Luxembourg	4868	Guarini S.A., Luxembourg	4893, 4894
Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A., Rodange	4868	Gulf Capital Ressources S.A.	4892
Concin S.A., Luxembourg	4868	Hatra S.A., Luxembourg	4892
Coumpound S.A.H., Luxembourg	4868	Herfin S.A., Luxembourg	4896
Counceltation Holding S.A., Luxembourg	4869	Herom, S.à r.l., Luxembourg	4894
CYO, Company of Years Olase S.A., Luxembourg	4869	Hesperides Holding S.A., Luxembourg	4894, 4895
Daimlerchrysler Luxembourg Capital S.A., Luxembg	4869	Holding Financière M.K. S.A., Luxembourg	4895
Danieli International S.A., Luxembourg	4870	Intérim-Social, A.s.b.l., Luxembourg	4850
Datatec International Holding S.A., Luxembourg	4866	Isselba Finanz International AG, Luxembourg	4879
Deschamps and Horn Internationale S.A., Luxembourg	4870	2 SDA S.A., Luxembourg	4854, 4855
Diddelenger Taxi, S.à r.l., Dudelange	4870		

ALBURY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.384.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature.

(52590/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

INTERIM-SOCIAL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 5, rue Génistre.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit décembre, les soussignés personnes morales de droit luxembourgeois à savoir:

1) la Fondation A.P.E.M.H. (ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS MENTALEMENT HANDICAPÉS), oeuvre d'utilité publique, établie à Esch-sur-Alzette, Centre Nossbiert, représentée par Monsieur Hauptert Fernand, directeur, demeurant à Luxembourg;

2) la Fondation Kraizbiert, oeuvre d'utilité publique, établie route de Zoufftgen à Dudelange, représentée par Monsieur Manderscheid André, administrateur, demeurant à Howald, et Monsieur Thiel Lucien, administrateur, demeurant à Luxembourg;

3) la Fondation Ligue HMC, établissement d'utilité publique, établie à L-8301 Capellen, 82, route d'Arlon, représentée par Monsieur Heintz Norbert, directeur, domicilié à Luxembourg;

ont convenu de constituer une association sans but lucratif, conformément à la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit, tel que modifiée par la suite, dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination INTERIM-SOCIAL et a son siège à Luxembourg. Le siège peut être transféré à n'importe quel autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 2. L'association a pour objet la promotion d'initiatives génératrices d'emplois dans le secteur d'aide et de soins et dans le secteur social.

Dans ce contexte elle peut:

- former des personnes sans qualifications spécifiques pour le secteur aux besoins des institutions du secteur d'aide et de soins et du secteur social;
- engager et déléguer des agents auprès des sociétés membres;
- exercer des activités de prêt temporaire de main d'oeuvre limitées au secteur d'aide et de soins et au secteur social;
- prendre une part active dans les plans et initiatives en faveur de l'emploi.

Art. 3. L'association comprendra des sociétés membres, des membres donateurs et des membres honoraires.

Art. 4. Peuvent devenir sociétés membres les sociétés du secteur d'aide et de soins et du secteur social. L'admission d'une société membre est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale. Leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à 3. La qualité de société membre se perd en cas de non-versement de la cotisation pour deux exercices successifs.

Art. 5. Sont admissibles comme membres donateurs, les personnes morales ou physiques qui soutiennent l'association moralement ou financièrement par des dons en nature ou en espèces.

Art. 6. Le Conseil d'Administration pourra décerner le titre de membre honoraire à des personnes ayant rendu service à l'association ou qui ont acquis des mérites éminents dans le cadre de leurs activités conformes aux objectifs de l'association.

Art. 7. Chaque société membre versera annuellement une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale, et qui ne pourra être ni inférieure à 2.000,- francs ni supérieure à 10.000,- francs. La première cotisation à verser par une société se chiffre à quatre fois le montant de la cotisation annuelle de l'année de son admission en tant que membre.

Art. 8. Toute société membre désirant perdre sa qualité de société membre devra adresser un préavis écrit de trois mois au Conseil d'Administration. Au cas où une des sociétés membres désirerait quitter l'association Interim-Social ses cotisations restent acquises à l'association INTERIM-SOCIAL.

Art. 9. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an; la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres par simple lettre au moins dix jours francs à l'avance. L'assemblée générale se compose de délégués de toutes les sociétés membres.

Art. 10. L'Assemblée Générale est notamment investie des pouvoirs suivants:

- 1) la modification des statuts,
- 2) l'approbation des comptes et des budgets,
- 3) l'exercice de tous les autres pouvoirs découlant de la loi et des statuts,
- 4) la dissolution de l'association.

Art. 11. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée à toute époque sur décision du Conseil d'Administration ou sur demande écrite et motivée d'un quart des sociétés membres au moins. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit être réunie dans le délai d'un mois après le dépôt de la demande.

Art. 12. Les assemblées ne peuvent délibérer valablement que si la majorité des sociétés membres sont représentées. Tous les procès-verbaux et résolutions de l'assemblée générale sont consignés dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Chaque société membre a droit à un membre au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres son président, son vice-président, son secrétaire et son trésorier.

Une société membre ne peut valablement être représentée au sein de l'Assemblée Générale que par un représentant, qui n'est pas membre du Conseil d'Administration de l'association INTERIM-SOCIAL.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est tenu de présenter à l'assemblée générale annuelle des rapports détaillés sur la gestion des affaires. Le rapport du trésorier doit être fait par écrit et il sera tout comme les livres soumis à l'examen de deux réviseurs à désigner par l'assemblée Générale qui devront rendre compte devant elle.

Art. 15. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux membres aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix, un second vote aura lieu, au cours duquel la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 16. Le Conseil d'Administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires et l'engage valablement à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs. Le Conseil d'Administration peut sous sa responsabilité déléguer des pouvoirs à l'un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers pour les affaires courantes.

Art. 17. Une société membre ne peut valablement se faire représenter au Conseil d'Administration que par une personne distincte de son représentant à l'Assemblée Générale.

Art. 18. Il est tenu une comptabilité faisant apparaître un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et le bilan. L'année sociale débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence à la date de la constitution et se termine le 31.12.1998.

Art. 19. Les modifications aux statuts et la dissolution se feront conformément aux prescriptions légales.

Art. 20. En cas de dissolution, l'actif sera affecté après liquidation du passif à une ou plusieurs oeuvres poursuivant un but conforme aux objectifs de l'association.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties, date qu'en tête.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52575/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CENTRE D'INITIATIVE ET DE GESTION SECTORIEL PERSPECTIVE EMPLOI, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3857 Schiffflange, 1, rue du Moulin.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Les soussignés,

Nom	Prénom	Profession	Domicile	Nationalité	Représentant
Kneip	Raphaël		Remich	luxembourgeoise	
Huens	Paul		Itzig	belge	
Van Ingelgom	Thierry		Tenneville	belge	
Gatti	Walter		Differdange	luxembourgeoise	
Bour	Fernand		Esch-sur-Alzette	luxembourgeoise	

ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée PERSPECTIVE EMPLOI A.s.b.l.

Art. 2. Son siège est à L-3857 Schiffflange, 1, rue du Moulin.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. Objet

Art. 4. L'objet social de l'association est la création, le développement et la promotion d'une nouvelle approche socio-économique. Elle se base essentiellement sur un développement de synergies entre les différents acteurs socio-économiques sur le plan sectoriel.

Art. 5. Les actions et projets de l'association viseront la création d'un environnement favorable à l'emploi, par la création et le maintien d'emplois et le développement de nouveaux secteurs d'activité.

Art. 6. L'association se propose de collaborer étroitement avec les différents organismes publics ou privés, actifs en matière d'emploi et de formation, afin de créer un cadre propice aux objectifs poursuivis.

Art. 7. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel.

Art 8. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Chapitre III. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions et Cotisation

Art. 9. L'association se compose de membres actifs et honoraires. Sont membres actifs tous ceux qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée Générale et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale; elle ne peut dépasser 1.000,- francs.

Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée Générale. Sont membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association. Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Art. 10. Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 3.

Art. 11. La démission ou l'exclusion d'un membre est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Chapitre IV. Administration

Art. 12. Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le Conseil d'Administration

Art. 13. L'assemblée générale se compose des membres actifs

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier trimestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour. Doit obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs
- b) l'approbation des comptes et bilans
- c) l'admission de nouveaux membres.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au Conseil d'Administration, 15 jours au moins avant l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Art. 16. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs par lettre missive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre de membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit.

Art. 17. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres au moins et de 15 membres au plus, choisis en son sein parmi les membres actifs et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Les administrateurs sont nommés pour la durée de 2 ans. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait annuellement par moitié; les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expirant après une année. Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 18. Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus, un bureau composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un membre suppléant. La répartition des charges devra être effectuée dans un mois suivant la date d'assemblée générale.

Art. 19. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 20. Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut mettre un point à l'ordre du jour.

Art. 21. La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 22. L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes devront être entendus dans leurs observations.

Art. 23. Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du secrétaire (remplaçable en cas d'empêchement par un autre membre du Conseil d'Administration). Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du trésorier.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs employés de l'association.

Chapitre V. Fonds - Exercice social - Comptes - Budget

Art. 24. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) de cotisations des membres actifs et de dons des membres honoraires
- b) des dons ou legs en sa faveur
- c) des subsides et subventions. Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 25. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 26. A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Le livre de caisse est contrôlé par les commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser 2 ans. Ces commissaires sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

Art. 27. Les délibérations et résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire seront portées à la connaissance des associés et des tiers directement intéressés individuellement par la voie de rapports écrits.

Chapitres VI. Dissolution - Liquidation - Modification des statuts

Art. 28. Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance.

Fait à Schifflange, le 15 décembre 1998.

R. Kneip P. Huens T. Van Ingelgom G. Walter F. Bour

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52576/000/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

ALAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 44.638.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg, le 14 décembre 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge au commissaire aux comptes REVILUX INTERNATIONAL CORPORATION;

- l'assemblée a décidé de nommer à l'unanimité comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, British Virgin Islands;

- le mandat du commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour ALAMO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52589/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

ARCHE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1446 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 58.070.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 1998

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 novembre 1998:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000», Z.I. (c/o IPT SA) à L-1446 Luxembourg, 10, rue Jean Engling, 6^{ème} étage.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 123, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52594/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

2 SDA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.143.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 2 SDA, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.143, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 82 du 19 février 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Jérôme Dessaux, administrateur de sociétés, demeurant à F-Metz,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions de la société.

2. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- Flux) à un montant de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- Flux), par incorporation de bénéfices reportés à due concurrence et sans émission d'actions nouvelles.

3. Affectation du solde disponible après augmentation du capital, soit deux cent quarante-six mille huit cent treize francs luxembourgeois (246.813,- Flux) à la réserve légale.

4. Modification corrélatrice de l'article 5 des statuts.

5. Nomination des administrateurs et commissaire.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- Flux) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- Flux) à trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- Flux) par incorporation d'une partie des postes «Report à nouveau» et «Résultat de l'exercice» à due concurrence et sans émission d'actions nouvelles. La preuve de l'existence de tels «Report à nouveau» et «Résultat de l'exercice» est rapportée au notaire soussigné par un bilan de la société arrêté au 31 décembre 1997 ainsi que par deux attestations signées par deux administrateurs de la société le 17 octobre 1998.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'affecter le solde disponible après augmentation du capital, soit deux cent quarante-six mille huit cent treize francs luxembourgeois (246.813,- Flux), à la réserve légale.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa)** Le capital social est fixé à trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000. - Flux) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Arondel.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Madame Augusta Conchiglia, journaliste économique, demeurant à Paris XII (France), 197 avenue Daumesnil.

- Monsieur Jérôme Dessaux, administrateur de sociétés, demeurant à Metz (France), 4 rue de Toul.

- Monsieur Fabrice Bardet, ingénieur travaux publics, demeurant à Villeurbanne (France), 137 cours Léon Tolstoï.

L'assemblée reconduit à la fonction de commissaire aux comptes:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-1139 Luxembourg, 52, rue des 7 Arpents.

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille un.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Dessaux, T. Dahm, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 112S, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

F. Baden.

(52577/200/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

2 SDA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

F. Baden.

(52577/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

ANIMAL SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7452 Lintgen, 25A, rue Kasselt.

R. C. Luxembourg B 54.067.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Redange-sur-Attert, le 11 novembre 1998, vol. 143, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signature.

(52593/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

AROLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.772.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 68, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(52595/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BERENIS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 18.900.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 novembre 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 36 du 22 février 1982.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BERENIS, Société Anonyme
Signature

(52599/546/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

AIR PRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 56.221.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour la société

Signature

(52586/651/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

AIR PRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 56.221.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires
tenue le 9 décembre au siège social
Troisième résolution*

L'Assemblée Générale ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 1997 relative à la démission de M. Roberto Giori en tant qu'administrateur de la Société et la nomination de M. Roland Probst en remplacement. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale réélit les administrateurs actuels ainsi que le commissaire aux comptes pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats prennent fin à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Etant donné que les pertes cumulées au 31 décembre 1997 s'élèvent à LUF 13.140.455,- et excèdent 75% du capital social de la société et conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de ne pas dissoudre la Société et de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52586/651/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

AUTO-MOTO-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, Zone Commerciale.
R. C. Luxembourg B 59.464.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signature.

(52596/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BELGO METAL S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 70, rue de Merl.

La succursale luxembourgeoise transfère au 31 décembre 1998 son siège social.

A partir du 1^{er} janvier 1999, le siège sera à l'adresse suivante:

70, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Fait à Steinfort, le 30 novembre 1998.

T. Foucart

F. Vanderstraeten

Administrateur-Délégué

Gérant Technique

Enregistré à Capellen, le 16 décembre 1998, vol. 134, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(52598/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BEVERAGE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 42.481.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(52607/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BEVERAGE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 42.481.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 avril 1998

L'assemblée décide de proroger pour une durée de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes,

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52608/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

B.R.I., BRASSERIE RESTAURATION ITALIENNE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 56.241.

Extrait des résolutions prises par le gérant en date du 30 septembre 1998

Le siège social de la société sera transféré, avec effet immédiat, à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

Luxembourg, le 30 septembre 1998.

Pour B.R.I., BRASSERIE RESTAURATION

ITALIENNE, S.à r.l.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 515, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52612/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BERLYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.428.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Francis Bretelle, directeur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 19, avenue Deschanel,

2. Monsieur Pierre Berge, directeur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 5 rue Bonaparte,

ici représenté par Monsieur Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 23 novembre 1998.

3. Monsieur Yves Saint Laurent, couturier, demeurant à F-75007 Paris, 55, rue de Babylone,

ici représenté par Maître Philippe Clement, avocat, demeurant à Paris,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 23 novembre 1998.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée BERLYS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.428, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 488 du 30 septembre 1996 ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 14 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, le trente novembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée générale des associés désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

L'Assemblée se tiendra le premier vendredi du mois d'avril de chaque année à quatorze heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-F. Bretelle, E. Breuillé, P. Clément, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 112S, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

F. Baden.

(52600/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BERLYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

F. Baden.

(52601/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BERLYS AERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.249.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BERLYS AERO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.429, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 488 du 30 septembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures cinquante sous la présidence de Monsieur Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Simon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 14 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

2. Modification de l'article 18 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois d'avril à dix-sept heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et qui se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le premier janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence l'article 18 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois d'avril à dix-sept heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Breuillé, I. Simon, C. Faber, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

F. Baden.

(52602/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BERLYS AERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

F. Baden.

(52603/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BERLYS FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.873.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S' est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BERLYS FASHION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.873, constituée suivant acte notarié en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 550 du 7 octobre 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures vingt sous la présidence de Monsieur Norbert Schmitz, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Credou, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

(Décider que l'exercice en cours se terminera le 30 novembre 1998).

Modification de l'article 14 des statuts.

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'avril à dix-sept heures.

Modification de l'article 18 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et qui se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et en conséquence l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois d'avril à dix-sept heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmitz, C. Faber, C. Credou, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

F. Baden.

(52604/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BERLYS PARTICIPATIONS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.432.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions BERLYS PARTICIPATIONS S.C.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.432, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 489 du 1^{er} octobre 1996.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Norbert Schmitz, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Credou, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

(Décider que l'exercice en cours se terminera le 30 novembre 1998);

Modification de l'article 23 des statuts y afférent.

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures,

Modification de l'article 15 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et qui se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 23 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des associés et en conséquence le premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout endroit dans la localité du siège de la société, le premier vendredi du mois d'avril à seize heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmitz, C. Faber, C. Credou, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 112S, fol. 77, case 4. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

F. Baden.

(52605/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BERLYS PARTICIPATIONS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

F. Baden.

(52606/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BOULANGERIE BELLE BOUTIQUE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 10 An den Laengten.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft BOULANGERIE BELLE BOUTIQUE S.A. mit Sitz in Wasserbillig, route de Luxemburg, Centre Commercial Copal Belle Boutique, zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden aus Grevenmacher, am 21. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C von 1991, Seite 14.421.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Roland Gierenz, Privatbeamter, wohnhaft in Huldigen.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Dame Josiane Hammerel, Privatbeamtin, wohnhaft in Bettemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Dame Monique Maller, Privatbeamtin, wohnhaft in Grevenmacher.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. - Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden, hervorgeht dass die fünfundzwanzig (25) Aktien mit einem Nennwert von je fünfzigtausend franken (50.000.-), welche das gesamte Stammkapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000.-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren, sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste, welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt wird gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

II. - Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. - Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wasserbillig nach L-6776 Grevenmacher, 10, An de Laengten.
2. - Umänderung des zweiten Absatzes des Artikels 1 der Statuten.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach L-6776 Grevenmacher, 10, An den Laengten zu verlegen.

Zweiter und letzter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss erhält der zweite Absatz des Artikels eins der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. Zweiter Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf zwanzigtausend Franken (20.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Gierenz, J. Hammerel, M. Maller, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1998, vol. 837, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 décembre 1998.

C. Doerner.

(52609/209/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BOULANGERIE BELLE BOUTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10 An den Laengten.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

C. Doerner.

(52610/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BRASSERIE-PIZZERIA AM BUERECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 3, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.025.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(52611/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BROKER FACTORING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.873.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 1997, les démissions des administrateurs MM. Alberto Bevacqua et Marcello Ferretti ont été acceptées et MM. Guy Kettmann, attaché de direction, Howald et Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, ont été appelés aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour BROKER FACTORING HOLDING S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52613/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BRUSTHOLD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.242.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Signature.

(52614/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BRUSTHOLD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.242.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 octobre 1998
à 14.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Yves Wallers par le conseil d'administration du 6 novembre 1997 au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Joseph Degreef, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52615/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CAPELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.546.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 13, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 1998

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52619/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CASTELLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 25.183.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 68, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC
Signature

(52620/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CAN'T STOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.600.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Le Conseil d'Administration
Signature

(52616/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CAN'T STOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.600.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 1998 à 10.00 heures

L'Assemblée pour autant que de besoin renouvelle jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 1997, le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes, en ce compris le mandat de M. Sauer en sa qualité d'administrateur-délégué.

Pour copie conforme
Signature
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52617/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CAN'T STOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.600.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} décembre 1998 à 11.00 heures

L'Assemblée a renouvelé pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes et a confirmé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société à M. Edouard Sauer.

Pour copie conforme
Signature
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52618/560/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.954.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1998, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52621/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE JASON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.105.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE JASON S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 271 du 3 juin 1997.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents actions (500) d'une valeur nominale de mille cinq cents XEU (ECU 1.500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent cinquante mille XEU (ECU 750.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

- Modification afférente de l'article 7 des statuts.

- Changement de la date de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième mardi de février à quatorze heures trente.

- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et qui se terminera le 30 novembre.

L'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 7 des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième mardi de février à quatorze heures trente.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 8 premier alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de février à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Didier, C. Adam, P. Sprimont, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, vol. 846, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998.

F. Kessler.

(52628/219/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE JASON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.105.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998.

F. Kessler.

(52629/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CLIMAT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.898.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Signature.

(52627/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

C.E.O., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.334.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique prise en date du 16 novembre 1998

Résolution unique

L'actionnaire unique accepte la démission de la société C.E.O. S.A., ayant son siège social au Iles Vierges Britanniques, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, de son poste de gérant de la société C.E.O., S.à r.l., et nomme en remplacement la société PRIVATE TRUST S.A., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg. Le nouveau gérant pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52622/651/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CITY TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52623/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CITY TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52624/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CITY TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52625/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CLAUDE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Rédange-sur-Attert, le 4 décembre 1998, vol. 143, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signature.

(52626/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

DATATEC INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 59.994.

Le bilan abrégé au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52641/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.962.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 28.962,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 1988, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, numéro 331 du 17 décembre 1988,

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter, le 29 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 549 du 28 octobre 1996.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Changement de la clôture de l'exercice social du 30 septembre au 30 novembre et pour la première fois le 30 novembre 1998.

2. - Modification de l'article 19 alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

L'année sociale commence le premier décembre et finit le 30 novembre de l'année suivante.

3. - Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième mercredi du mois décembre à 11.00 heures au deuxième mercredi du mois de février à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

4. - Modification de l'article 16 alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de février à 11.00 heures.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale, a délibéré et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 30 septembre au 30 novembre et ce pour la première fois le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 19 des statuts, pour lui donner la teneur suivante

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaire décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième mercredi du mois de décembre à 11.00 heures au deuxième mercredi du mois de février à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de février à 11.00 heures.»

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de disposition transitoire, que l'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} octobre 1998 se terminera le 30 novembre 1998,

et conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 novembre 1998, se tiendra le deuxième mercredi du mois de février 1999 à 11.00 heures.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société par suite de la présente assemblée générale extraordinaire, sont évalués à la somme de LUF 30.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président a prononcé la clôture l'assemblée.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et traduction donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, M. Magnier, M. Delfosse, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 112S, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

J. Delvaux.

(52630/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

COMPANIA ARGENTINA DE REPRESENTACIONES Y AGENCIAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 20.872.

Le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, par décision du Conseil d'Administration du 13 février 1998.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

*Pour COMPANIA ARGENTINA DE
REPRESENTACIONES Y AGENCIAS, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52631/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

COMPTOIR ANTI-FEU LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4815 Rodange, 19A, rue de la Fontaine.

R. C. Luxembourg B 45.071.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(52632/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CONCIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 57.998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(52633/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

COUMPOUND S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2231 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 20.183.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(52634/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

COUNCELTATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.142.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Signatures.

(52635/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

COUNCELTATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.142.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 novembre 1998 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Claude Schmitz de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises demeurant à Burden. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 4. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52636/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

CYO, COMPANY OF YEARS OLASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 49.805.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 53, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

(52638/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

DAIMLERCHRYSLER LUXEMBOURG CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
H. R. Luxemburg B 7.199.

Koordinierte Statuten nach einer Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 12. November 1998, nunmehr 704/98 vor dem Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt, hinterlegt beim Handelsregister am 17. Dezember 1998.

Für mention am Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

(52639/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

DUPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.323.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, L-Mondercange, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Robert Martiny, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour DUPALUX S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52646/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

DANIELI INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.211.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 13, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1999:

- Monsieur Ermete Alvisi, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, Président du Conseil d'Administration
- Madame Cecilia Danieli, directeur général, demeurant à Bruttio, Administrateur-Délégué
- Maître Jacques Elvinger, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Gino Luciani, directeur, demeurant à Milan
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern
- Monsieur Emile Sprunck, retraité, demeurant à Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Signature.

(52640/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

DESCHAMPS AND HORN INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.965.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 11 décembre 1998 et les administrateurs M. Jean Bodoni, M. Guy Baumann, M. Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren se sont démis de leurs fonctions avec effet le même jour.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52642/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

DIDDELENGER TAXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 25, rue Auguste Liesch.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Redange-sur-Attert, le 16 décembre 1998, vol. 143, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signature.

(52643/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

D.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 37.992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

(52645/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

ECOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.180.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 42, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature.

(52647/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

**EDGO (THE ENGINEERING AND DEVELOPMENT GROUP) FINANCE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.646.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 1998, les mandats des administrateurs MM. Munib R. Masri, Tarif W. Ayoubi, Paul N.C. Davies ainsi que celui du commissaire aux comptes SABA & CO, Amman (Jordanie) ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

*Pour EDGO (THE ENGINEERING AND DEVELOPMENT
GROUP) FINANCE S.A., Société Anonyme*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52648/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

EECKMAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 47.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 45, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature
Le gérant

(52649/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

EGERIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 57.794.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signatures.

(52650/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

BONZBA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fourth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ALMASI LIMITED, a company having its registered office in Dublin (Republic of Ireland), here represented by Mr Simon Woodville Baker, certified accountant, residing in Steinsel, by virtue of a proxy given in Bascharage (Luxembourg), on December 13, 1994, filed with the registration authorities in Capellen on December 16, 1994, Volume 404, Folio 37, Case 6.

2) BLANCON LIMITED, a company having its registered office in Dublin (Republic of Ireland), here represented by Mr Simon Woodville Baker, certified accountant, residing in Steinsel (Luxembourg), by virtue of a proxy given in Bascharage (Luxembourg), on December 13, 1994, filed with the registration authorities in Capellen on December 16, 1994, Volume 404, Folio 37, Case 6.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a limited holding company (Société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited holding corporation (Société anonyme) under the name of BONZBA HOLDINGS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office

may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes always remaining, however, within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding companies, as amended.

Art. 3. The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs (LUF), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) preferential cumulative redeemable shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs (LUF) each, divided into ten (10) different classes of shares called A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, with one hundred and twenty-five shares per class. Each class of preferential shares gives the right to the profits made out of the investments realized by such class of shares.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. All the shares of each class are redeemable by the company under the provisions set forth in Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, provided that this acquisition may only be made by means of distributable sums, including the extraordinary reserve formed by sums acquired by the company as share premium on the issue of its own shares or by the receipts resulting from a new issue made for this repurchase.

The shares redeemed by the company have no voting right nor the right to the distribution of a dividend or the proceeds of liquidation.

The repurchase price of the redeemable shares shall be calculated on the basis of the net assets of the company according to Article 6 hereafter.

Art. 6. The repurchase price of the shares redeemed by the company under the provisions set forth in Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall be equal to the net asset value per share determined by the Board of Directors on the valuation date pursuant to the clauses fixed hereafter.

The repurchase price of shares in the Corporation, shall be expressed as a per share figure, and shall be determined as of any valuation date by dividing the net assets of the Corporation, being the value of its assets less its liabilities at the close of business on that date, by the total number of shares of the Corporation outstanding at such close of business all as in accordance with the following valuation regulations or in any case not covered by them, in such manner as the Board of Directors shall think fair and equitable. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors in calculating the net asset value shall be final and binding on the Corporation and present, past or future shareholders.

Valuation Rules

A) The assets of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all bonds, shares, stock, debentures, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation (provided that the Corporation may make adjustments, in a manner not inconsistent with paragraph (B) (i) below, with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividend, ex-rights, or by similar practices);
- d) all stock and stock dividends receivable by the Corporation;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Corporation, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary organizational expenses of the Corporation, including the cost of issuing and distributing shares of the Corporation, insofar as the same have not been written off; and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B) The value of such assets shall be determined as follows:

- (i) the value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case

the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Corporation may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof, and other than cash dividends declared and not yet received with respect to securities of issuers whose principal business office is located outside the United States, Canada or Japan and whose securities or American Depositary Receipts therefor are not listed on a stock exchange located in one of such three countries, which dividends shall be accounted for and valued on a cash basis;

(ii) the value of any bond, share, stock, debenture, debenture stock, subscription right, warrant, option or other investment or security which shall be listed or dealt in upon any stock exchange shall be determined as at the close of business on any valuation date by taking the closing sale price on the valuation date on the stock exchange that is normally the principal market for such security, unless the valuation date is not a business day on such exchange, in which event the closing sale price shall be taken as of the preceding business day on such exchange, all as reported by any means in common use (or lacking any sale price, the last reported bid price therefor), but, in the event of emergencies or unusual circumstances regarding trading of such security, if the Board of Directors considers that such price does not reflect the fair market value thereof, it may substitute such figure as in its opinion represents the fair market value;

(iii) the value of any investment or security as aforesaid which shall not be listed or dealt in on any stock exchange shall, if dealt in on any recognized over-the-counter market, be valued in a manner as near as possible to that prescribed in paragraph B (ii) above, unless the Board of Directors determines that some other form of quotation better reflects their fair value, in which event that form of quotation will be used;

(iv) the value of any restricted security (being a security the realizable price of which may be affected by legal or contractual restrictions on resale) owned by the Corporation will be valued at fair value as determined in good faith by the Board of Directors.

Among the factors which may be considered in making such determinations are the nature and duration of the restrictions upon the disposition of the security, the extent to which there is a market for securities of the same class or for securities into which the restricted security is convertible, and the initial discount, if any, at which such security was acquired from the market value of securities of the same class which are not restricted or of securities into which they are convertible;

(v) the value of any other investment or security or other assets as aforesaid for which no price quotations are available shall be its real sales value as determined by the Board of Directors in good faith in such manner, consistent with generally accepted accounting procedures, where applicable, as the Board of Directors shall from time to time consider appropriate; and

(vi) notwithstanding the foregoing, where on any valuation date the Corporation has contracted to:

1) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Corporation and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Corporation;

2) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Corporation and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Corporation;

- provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation date, then its value shall be estimated by the Board of Directors.

C) The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on loans of the Corporation (including accrued fees for commitment for such loans);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the Corporation where the valuation date falls on the declaration date or is subsequent thereto, and the amounts of any such dividends declared but for which coupons have not been presented and which have thus not been paid;

e) an appropriate provision for taxes based on capital to the valuation date, as determined from time to time by the Board of Directors, and other reserves, if any, authorized and approved by the Board of Directors; and

f) all other liabilities of the Corporation of whatsoever kind and nature, reflected in accordance with generally accepted accounting principles, except liabilities represented by share capital, reserves and profits of the Corporation.

In determining the amount of such liabilities the Board of Directors may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D) The net assets of the Corporation (the «Net Assets») shall mean the assets of the Corporation as hereinabove defined less the liabilities of the Corporation as hereinabove defined as of the close of business on the valuation date on which the redemption value is being determined.

E) All investments, cash balances and other assets of the Corporation the value of which is expressed in currency other than that of the Luxembourg Franc shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange at the date for determination of the redemption value, where relevant.

F) For the purpose of determination of the redemption value, the net assets shall be divided by the number of shares of the Corporation issued and outstanding on the valuation date.

For these purposes:

a) shares to be repurchased under the present Article shall be treated as outstanding until immediately after the close of business on the valuation date referred to in this Article, and from the repurchase and until paid, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Corporation;

b) shares subscribed for by the Corporation shall be deemed to be issued and outstanding as of the time of acceptance of any subscription and the entry thereof on the books of the Corporation which, in general, shall be immediately

following the close of business on the valuation date to which their subscription and issuance is applicable and the funds receivable therefor shall be deemed to be an asset of the Corporation.

Art. 7. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers, who need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is bound by the joint signatures of any two Directors.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 10. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday in the month of April at three thirty p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented, and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 13. The General Meeting of Shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits in accordance with the provisions of Article 3 hereabove.

Art. 14. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 15. The law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929, concerning Holding companies, both as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 1999.

2) The first annual general meeting shall be held in 2000.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ALMASI LIMITED, prenamed,	
one hundred and twenty-five class A shares	125
one hundred and twenty-five class B shares	125
one hundred and twenty-five class C shares	125
one hundred and twenty-five class D shares	125
one hundred and twenty-five class E shares	125
2) BLANCON LIMITED, prenamed,	
one hundred and twenty-five class F shares	125
one hundred and twenty-five class G shares	125
one hundred and twenty-five class H shares	125
one hundred and twenty-five class I shares	125
one hundred and twenty-five class J shares	125
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1,250

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs (LUF) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one hundred and five thousand (105.000.-) Luxembourg francs.

Constitutive Meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr Simon Woodville Baker, certified accountant, residing in Steinsel,

b) Mrs Dawn Evelyn Shand, company secretary, residing in Luxembourg,

c) Mrs Corinne Néré secretary, residing in Luxembourg.

3) The following is appointed Auditor:

AUDILUX LIMITED, with registered office in Douglas (Isle of Man).

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2004.

5) The Company shall have its registered office in L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the Apparers, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ALMASI LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Dublin (République d'Irlande), ici représentée par Monsieur Simon Woodville Baker, certified accountant, demeurant à Steinsel, en vertu d'une procuration donnée à Bascharage (Luxembourg), le 13 décembre 1994, enregistrée à Capellen, le 16 décembre 1994, Volume 404, Folio 37, Case 5,

2) BLANCON LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Dublin (République d'Irlande), ici représentée par Monsieur Simon Woodville Baker, certified accountant, demeurant à Steinsel, en vertu d'une procuration donnée à Bascharage (Luxembourg), le 13 décembre 1994, enregistrée à Capellen, le 16 décembre 1994, Volume 404, Folio 37, Case 6,

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BONZBA HOLDINGS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire

mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions préférentielles cumulatives rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, elles-mêmes divisées en dix catégories A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, chaque catégorie ayant cent vingt-cinq actions. Chaque catégorie d'actions préférentielles donne droit aux bénéfices provenant des investissements réalisés pour cette catégorie particulière.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. Les actions de chaque catégorie pourront être rachetées par la société dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi modifiée 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la Société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la Société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article 6 ci-après.

Art. 6. Le prix auquel seront rachetées les actions que la Société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le Conseil d'Administration à la date d'évaluation selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la Société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la Société, constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la Société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou, dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le Conseil d'Administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le Conseil d'Administration sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A) Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte, y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la Société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la Société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la Société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la Société, y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la Société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la Société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary Receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette

Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le Conseil d'Administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout autre titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la Société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration.

Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement, l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(y) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi, de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la Société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la Société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la Société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la Société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la Société,

- sous réserve cependant que, si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C) Les dettes de la Société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la Société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues à payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la Société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la Société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la Société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou une autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D) Les avoirs nets de la Société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la Société définis ci-dessus, moins les dettes de la Société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la Société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que le franc luxembourgeois seront évaluées, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F) Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la Société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article et, à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la Société.

b) Les actions de la Société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la Société qui, en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à quinze heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net en conformité avec les dispositions de l'article 3 ci-dessus.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2000.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ALMASI LIMITED, préqualifiée,	
cent vingt-cinq actions de classe A	125
cent vingt-cinq actions de classe B	125
cent vingt-cinq actions de classe C	125
cent vingt-cinq actions de classe D	125
cent vingt-cinq actions de classe E	125
2) BLANCON LIMITED, préqualifiée,	
cent vingt-cinq actions de classe F	125
cent vingt-cinq actions de classe G	125
cent vingt-cinq actions de classe H	125
cent vingt-cinq actions de classe I	125
cent vingt-cinq actions de classe J	125
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement souscrites en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent-cinq mille (105.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Simon Woodville Baker, certified accountant, demeurant à Steinsel,

b) Madame Dawn Evelyn Shand, company secretary, demeurant à Luxembourg,

c) Madame Corinne Néré, secrétaire, demeurant à Luxembourg,

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDILUX LIMITED, une société avec siège social à Douglas (Ile du Man).

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

5) Le siège de la Société est fixé à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ès qualités qu'il agit, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Woodville Backer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 62, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52897/230/522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 43.394.

Acte Constitutif publié au Mémorial C n° 283 du 12 juin 1993.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52723/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

ENOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.808.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENOCK S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 20 du 11 janvier 1996.

La séance est ouverte à 12.10 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, demeurant à Longlaville (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents actions (500) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille francs français (FRF 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

- Modification afférente de l'article 7 des statuts.

- Changement de la date de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième mardi de février à quinze heures trente.

- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et qui se terminera le 30 novembre.

L'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 7 des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième mardi de février à quinze heures trente.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 8 premier alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de février à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Didier, D. Pacci, P. Sprimont, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, vol. 846, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998.

F: Kessler.

(52652/219/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

ENOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.808.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998.

F. Kessler.

(52653/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 59.338.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 18 novembre 1998

Résolution unique

L'actionnaire unique accepte la démission de la société EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, de son poste de gérant de la société ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l. et nomme en remplacement Monsieur C. Davezac, employé privé, demeurant au 52, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg. Le nouveau gérant pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52656/651/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

ELEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 21.774.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation à la réserve légale (5%)	LUF 4.544
Bénéfice à reporter	LUF 86.326
Bénéfice de l'exercice	<u>LUF 90.870</u>

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

La démission de Monsieur Paul Einhorn est acceptée.

Est nommée comme administrateur remplaçant, Madame Patricia Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52651/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES QUIRING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4003 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 9.015.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 50, case 20, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

*Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.*

Signature

(52654/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

AM EPIC- EUROPEAN PARTNERS FOR INSURANCE CO-OPERATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 39.504.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

(52655/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FANA, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 26.311.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(52664/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

EUROPEAN COMMUNICATION ET TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.374.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52659/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

EUROPEAN COMMUNICATION ET TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.374.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 26 juin 1998 au siège social que

- L'Assemblée ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Messieurs Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Metzert (B) et Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen aux fonctions d'administrateurs de la société, nommés en remplacement de Madame Sophie Mathot et de Monsieur Marc Seimetz, administrateurs démissionnaires.

Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Madame Sophie Mathot et à Monsieur Marc Seimetz pour l'exercice de leur mandat.

- L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach,
- Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Metzert (B),
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

Les Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52660/520/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.339.

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 17 novembre 1998**Résolution unique*

L'actionnaire unique accepte la démission de la société C.E.O., S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, de son poste de gérant de la société EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l. et nomme en remplacement Monsieur P. Weydert, employé privé, demeurant au 6, rue de l'Egalité, L-8319 Olm. Le nouveau gérant pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52661/651/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FORT JAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.134.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de FORT JAMES, S.à r.l. le 10 décembre 1998 que le siège social de FORT JAMES, S.à r.l. est transféré au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52675/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

EXEL DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.218.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(52662/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FAIENCERIE 83 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 55.734.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 54, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 1998

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Nico Lanter administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour la société
Signature

(52663/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FERREIRA ADELINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4423 Esch-sur-Alzette, 2, place de Stalingrad.
R. C. Luxembourg B 44.964.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998

(52665/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FINALBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.250.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINALBA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 281 du 27 juin 1992,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 113 du 10 mars 1997.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille cent actions (15.100) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de vingt-huit millions six cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (28.625.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur, l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède, l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, vol. 846, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1998.

F. Kessler.

(52669/219/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FINALBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.250.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1998.

F. Kessler.

(52670/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FIBRE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.144.

Les comptes annuels au 28 février 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 15, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 novembre 1998

L'assemblée générale a réélu comme administrateurs Monsieur James R. McCulloch et Madame Mary Ann Beirne et a élu Madame Alice Kraseiko en remplacement de Madame Hope McCulloch, administrateur démissionnaire.

L'assemblée générale a réélu comme commissaire aux comptes Monsieur James R. Fulks. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 28 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour FIBRE FINANCE S.A.

Signature

(52666/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FINANCIERE DE GESTION ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

(52671/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FINANCIERE DE GESTION ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

(52672/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FIDILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.314.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signature Signature

(52667/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FIDILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.314.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 mars 1998

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004, le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52667/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FLOLINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.066.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLOLINO HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 77 du 18 février 1997,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 268 du 22 avril 1998.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille quatre cents actions (1.400) d'une valeur nominale de deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.800.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède, l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Brescia, A. Monte, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1998, vol. 846, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1998.

F. Kessler.

(52673/219/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FLOLINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.066.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1998.

F. Kessler.

(52674/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FRANCLADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.393.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRANCLADA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 115 du 6 mars 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 248 du 16 avril 1998.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fanatauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinquante actions (150) d'une valeur nominale de trente mille francs français (FRF 30.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre millions cinq cent mille francs français (FRF 4.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur, l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède, l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Brescia, A. Monte, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1998, vol. 846, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998.

F. Kessler.

(52576/219/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FRANCLADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.393.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998.

F. Kessler.

(52577/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FRM LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 60.891.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signatures.

(52678/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GANEÇA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.432.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GANEÇA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 142 du 24 mars 1997.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 698 du 29 septembre 1998.

La séance est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Obercorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de dix-sept millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 17.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée,

qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède, l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, vol. 846, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998.

F. Kessler.

(52681/219/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GANEÇA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.432.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998.

F. Kessler.

(52682/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FURKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois FURKA S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée le 24 septembre 1990, par-devant le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 88 du 26 février 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Ricky Tonizzo, employé privé, demeurant à Crauthem.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Yves van Renterghem, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1) Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut, dès lors, valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires avoir reçu préalablement l'ordre du jour.

2) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

a) Augmentation du capital social souscrit de 13.750.000,- LUF (treize millions sept cent cinquante mille francs), pour porter le capital social souscrit actuel de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs) à 15.000.000. de

LUF (quinze millions de francs) par incorporation au capital d'une somme de 13.750.000,- LUF (treize millions sept cent cinquante mille francs) à prendre sur les réserves de la société.

Création en représentation de cette augmentation de capital de mille cent (1.100) actions de douze mille cinq cents francs (12.500,-) entièrement libérées, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier 1999.

Attribution des actions nouvelles aux propriétaires des actions dans la proportion de leurs actions existantes.

Modification de l'article 5 des statuts.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, a délibéré et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de 13.750.000,- LUF (treize millions sept cent cinquante mille francs), pour le porter de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs) à 15.000.000,- LUF (quinze millions de francs) sans apports nouveaux par incorporation au capital d'une somme de 13.750.000,- LUF (treize millions sept cent cinquante mille francs) prises sur les réserves de la société, ainsi qu'il résulte du bilan ci-annexé.

En représentation de l'augmentation du capital, l'assemblée décide de créer mille cent (1.100) actions de capital de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) entièrement libérées, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions du capital ancien, et participant aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier 1999.

Les nouvelles actions sont attribuées entièrement libérées aux propriétaires des actions du capital et des parts de fondateur dans la proportion de leur ancien avoir.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes:

Dorénavant l'article 5 est à lire comme suit:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzehn Millionen Franken (15.000.000,-), eingeteilt in eintausend-zweihundert Aktien (1.200) mit dem Nominalwert von je zwölftausendfünfhundert Franken (12.500,-).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour procéder à la remise des titres nouveaux contre présentation et estampillage des titres anciens.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est évalué à 13.750.000,- francs.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société, ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 40.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Gierenz, R. Tonizzo, Y. van Renterghem, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998, vol. 839, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 décembre 1998.

C. Doerner.

(52679/209/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

FURKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

C. Doerner.

(52680/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GEORGES HENRI, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre Le 2000.

R. C. Luxembourg B 43.686.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

J. Henri
Gérant

(52686/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GARANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 46.001.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée GARANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 46.001.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 82 du 5 mars 1994.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le prédit notaire Marc Elter, en date du 18 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 87 du 20 février 1996.

Ladite société a un capital social actuel de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Marie Jeanne Probst, fondée de pouvoirs, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Gian Piero Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame la Présidente Marie Jeanne Probst, préqualifiée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les trente mille (30.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), en vue de porter le capital social actuel de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à cent trente millions de francs luxembourgeois (130.000.000,- LUF) par la création de cent mille (100.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes;

2) Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 1 sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit;

3) Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire;

4) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises;

5) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF),

en vue de porter le capital social actuel de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à cent trente millions de francs luxembourgeois (130.000.000,- LUF),

par la création de cent mille (100.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale,

donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes à souscrire et à libérer entièrement par un ancien actionnaire.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire tel que renseigné sur ladite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 12 novembre 1998,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Alors est intervenue aux présentes Madame Marie Jeanne Probst, préqualifiée,

agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence,

lequel, ès qualités qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des cent mille (100.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, qu'il libère intégralement par un versement en espèces de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des cent mille (100.000) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises, le premier alinéa de l'article cinq des statuts a la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à cent trente millions de francs luxembourgeois (130.000.000,- LUF), représenté par cent trente mille (130.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix en assemblée.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 1.110.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-J. Prosbt, J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 112S, fol. 59, case 12. – Reçu 1.000.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

J. Delvaux.

(52683/208/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GARANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 46.001.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 novembre 1998, actée sous le n° 733/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

J. Delvaux.

(52684/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GESINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.058.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESINT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 551 du 27 octobre 1995,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 octobre 1998, non encore publié.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Obercorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les onze mille quatre cents actions (11.400) d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent quatorze millions de francs français (FRF 114.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur, l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Brescia, A. Monte, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1998, vol. 846, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1998.

F. Kessler.

(52688/219/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GESINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.058.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1998.

F. Kessler.

(52689/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GULF CAPITAL RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.667.

La société LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES Inc. a démissionné de ses fonctions d'administrateur à la date du 15 décembre 1998.

Monsieur Pierre Schill a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes à la date du 15 décembre 1998.

Le siège social a été dénoncé à la date du 15 décembre 1998.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52693/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

HATRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 12.223.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de LUF 134.443.324 est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

La démission de l'administrateur Monsieur Paul Einhorn est acceptée. L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur, Madame Patricia Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52695/279/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GE CAPITAL FLEET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Findel.

R. C. Luxembourg B 40.814.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 1998

Il résulte des décisions de l'associé unique que:

- Monsieur Arnaud Cruyppenninck est nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Champion démissionnaire.

- Pour toutes opérations bancaires de dépôt et de retrait supérieures à un million de francs luxembourgeois, Monsieur Arnaud Cruyppenninck devra signer conjointement avec l'une des personnes suivantes:

Dries Van der Vossen, Regional General Manager,

Liam Keys, Finance Manager,

René Sosnowska, Tax & Compliance Manager,

Jean-Paul Scheers, Sales Manager,

Johan van Deursen, Sales Manager,

Brigitte Coucke, Human Resources Manager,

Thierry Debroux, Operation Manager,

Jan van Eijk, Quality Manager,

Franc Ensink, Risk Manager,

David Van de Voorde, Business Development Manager,

Yves Allar, Public Sales Manager,

Grégoire Chrissantakis, Policy Manager.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour GE CAPITAL FLEET SERVICES, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52685/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GUARINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 54.684.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUARANI S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 360 du 27 juillet 1996.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Obercorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent quatre-vingt-dix actions (290) d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions neuf cent mille francs français (FRF 2.900.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

*Unique résolution*L'assemblée générale décide que pour le futur, l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, vol. 846, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998.

F. Kessler.

(52691/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GUARINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 54.684.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998.

F. Kessler.

(52692/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GERPAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.140.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats de l'exercice 1997 sont répartis comme suit:

Perte reportée au 1 ^{er} janvier 1997	USD (178.648)
Perte de l'exercice	USD (15.810)
Solde déficitaire à reporter	USD (194.458)

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Les mandats des administrateurs, M. Claude Naville, M. Jean Wagener et M. Pierre Keller sont reconduits pour une période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998.

Le mandat du commissaire aux comptes DEBELUX AUDIT, S.à r.l., 5, rue Emile Bian, Luxembourg, est renouvelé pour une période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52687/279/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

HEROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 30, avenue Emile Reuter.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Redange/Attert, le 16 décembre 1998, vol. 143, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signature.

(52697/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 24.146.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 53, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

(52698/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 24.146.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 1998

- Les mandats de Monsieur Clément Vaturi, en tant qu'administrateur et de Monsieur Bernard Hayot en tant que commissaire aux comptes sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de 2004.

- Les mandats des sociétés SOCIF et IMMOBILIERE HÔTELIERE ne sont pas reconduits à leur demande.

- Les sociétés CONSTANT, Paris, 3, rue Clément Marot, et SOCIF S.A., Paris, sont nommées en leur remplacement pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de 2004.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Certifié sincère et conforme
Pour HESPERIDES HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52699/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 24.146.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenue en date du 27 avril 1998

- Monsieur Clément Vaturi est confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait sincère et conforme
HESPERIDES HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52700/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

GRACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.372.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(52690/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

HOLDING FINANCIERE M.K. S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.910.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING FINANCIERE M.K. S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 232 du 12 mai 1997.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille cinq cents actions (12.500) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), représentant l'intégralité du

capital social de douze millions cinq cent mille francs français (FRF 12.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, vol. 846, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1998.

F. Kessler.

(52708/219/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

HOLDING FINANCIERE M.K. S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.910.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998.

F. Kessler.

(52709/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

HERFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 18.114.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 février 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 57 du 20 mars 1981.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

HERFIN
Société Anonyme
Signature

(52696/546/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.